

Pièces à joindre

- Le présent dossier rempli et signé.
- La demande de licence FFJDA « papier » complétée et signée ou remplie directement sur le site de la FFJDA pour ceux qui ont un compte sur le site de la FFJDA.
- 1 photos d'identité + 1 photo d'identité pour votre passeport FFJDA.
- 1 certificat médical portant la mention
« Apte à la pratique du Judo-Jujitsu en compétition »
- Le règlement pour le paiement des cours de la saison
(Chèques à libeller à l'ordre de « **Jujitsu Montpellier** » / 5 paiements maximum)

CONTRAT D'INSCRIPTION

Entre d'une part : L'association «Ju-Jitsu Montpellier » Dont le siège social se situe 232, avenue des moulins 34080 Montpellier Et d'autre part (Pour les mineurs : à remplir par les parents ou la personne responsable)

Nom : _____ Prénom : _____

Ayant pris connaissance des conditions générales du règlement intérieur à l'association « Ju-Jitsu montpellier » et les approuvant, je sollicite pour la **saison 2019-2020** mon adhésion à l'association « Ju-Jitsu Montpellier ».

Fait à _____, le _____

Signature de l'adhérent ou de son représentant légal, Précédé de la mention
« lu et approuvé »

Comment avez-vous connu le club ?

- Site Internet
- Affiche ou Flyers
- Forum des associations
- Par une connaissance
- Autre, merci de préciser

**Merci de compléter et signer ce dossier
Dossier à remettre au professeur.**

JUJITSU MONTPELLIER

SAISON 2019 - 2020

NOM : _____

PRENOM(S) : _____

Né(e) le : ____ / ____ / _____ Taille : Poids :

Age : _____ Minimes Cadet Junior Senior

Profession : _____ ou Etudiant (spécialité – année) :

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____

Mail : _____ @ _____

Années de pratiques au club :

1^{ère} année 2^{ème} année 3^{ème} année Gradés

Grade : _____ obtenu en : / / Taille de ceinture : _____

Autres pratiques martiales (disciplines – années de pratiques – grades – autres infos)

.....
.....

Problème médical :

(Information confidentielle qui vise surtout à nous permettre d'intervenir de manière spécifique pendant les cours)

.....
.....
.....

PHOTO

REGLEMENT INTERIEUR 2019-2020

Association Ju-Jitsu Montpellier

Article 1 : Projet associatif

Le projet principal de l'association est de permettre la pratique du Judo-Jujitsu régie par la Fédération Française de Judo et Disciplines Associées (FFJDA) ainsi que l'initiation à toutes formes de pratiques permettant son enrichissement.

Article 2 : Adhésion, radiation

Toute cotisation ne donnera lieu à aucun remboursement

Le contractant doit fournir le dossier complet pour sa rentrée sportive et s'engage à fournir un certificat médical valable pour la saison en cours.

Article 3 : Diffusion de l'information

Les informations relatives à la vie du club sont diffusées principalement sur les lieux de pratiques et sont rappelées via un message mail ou sur la page facebook du club ou sur le groupe de discussion internet réservé aux pratiquants du dojo.

Article 4 : horaires, fermeture

Les cours sont dispensés de septembre à juin hors période de fermeture du Dojo. Les cours se déroulent de 20h00 à 22h00 les lundi et mercredi au Centre des Arts Martiaux.

Les dates de fermeture liées aux vacances scolaires et aux jours fériés sont transmises sur le tatami et rappelées par les voies internet signalées à l'article 3.

Article 5 : Ponctualité et discipline

Il est conseillé d'arriver 10 minutes avant le début du cours afin de se préparer et commencer à l'heure sans retarder le groupe.

Le pratiquant veillera à intégrer et respecter les codes liés à la pratique des arts martiaux japonais en vigueur au Dojo et à développer son autonomie. Le pratiquant doit rechercher à être acteur de sa progression et ne pas agir en simple consommateur de « loisirs ».

Article 6 : Tenue, Hygiène et sécurité

Le pratiquant doit respecter les notions élémentaires d'hygiène indispensables à la pratique. Des douches sont mises à disposition avant et après les cours.

Les bijoux ne peuvent être portés lors des cours, le vêtement de pratique doit être propre et les ongles doivent être coupés à ras.

Le pratiquant doit avoir la tenue spécifique relative au Judo-jujitsu et respecter « l'étiquette » liée à notre discipline.

Article 7 : Grades

Les grades Judo-Jujitsu sont remis jusqu'à la ceinture marron par le professeur. La ceinture noire s'obtient par l'obtention d'un examen officiel mis en place par la FFJDA.

Article 8 : Droit à l'image

Le bulletin d'inscription prévoit que l'élève majeur ou le représentant légal donne expressément l'autorisation à l'association « Ju-Jitsu Montpellier » de le filmer, le photographier, l'interviewer, à titre gracieux. L'autorisation couvre la publication de photos, diffusions et rediffusions de vidéos par tout moyen d'images, internet, TV, presse, dépliant, poster, réseaux sociaux ... Cette autorisation est concédée à vie et aucun recours ne pourra être engagé contre l'association et ses représentants.

HORAIRES

LUNDI et MERCREDI
au Centre des Arts Martiaux

20h00 – 22h00

TARIFS

Première inscription : 318 euros

Détail :

- Cotisation annuelle : 250 euros
- Licence FFJDA : 40 euros
- Passeport sportif FFJDA : 8 euros
- Droit d'entrée : 20 euros

Réinscription 2^{ème} année : 290 euros

Détail :

- Cotisation annuelle : 250 euros
- Licence FFJDA : 40 euros

Réinscription 3^{ème} année : 270 euros

Détail :

- Cotisation annuelle : 250 euros
- Licence FFJDA : 20 euros (et 20 euros pris en charge par le club)

Mineurs et étudiants : 250 euros

Un cours par semaine : 240 euros

cocher le cours choisi : LUNDI MERCREDI

Modalités de paiement :

Chèques (5 paiements maximum)

Paiement 1 : Paiement 2 : Paiement 3 :
Paiement 4 : Paiement 5 :

Espèces (paiement en une seule fois)